


**RAPPORT ANNUEL
APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

2025

1^{ER} AVRIL 2026

Municipalité de Tingwick

Créé par :

Chantale Ramsay

Directrice générale et greffière-trésorière



RAPPORT ANNUEL 2025

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

1. PRÉAMBULE

Le 16 septembre 2022, la municipalité a adopté le *règlement 2022-417 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Tingwick*.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la municipalité au www.tingwick.ca, sous l'onglet *Vie municipale/règlements municipaux*.

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, au moins une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Aucune modification n'a été apportée au Règlement depuis son entrée en vigueur.

3. ADJUDICATION DES CONTRATS

Aucun changement apporté en 2025.

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la municipalité tient à jour sur son site internet, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Également, comme requis par la Loi, la municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter cette liste sur le site Internet de la municipalité à www.tingwick.ca, sous l'onglet Vie municipale/contrats municipaux et appels d'offres

3.1 SOMMAIRE DES CONTRATS OCTROYÉS DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 25 000 \$

| | | |
|---|--|----------------------|
| Aebi Schmidt Canada inc. | Achat équipement de déneigement | 55 098.03 \$ |
| Agritex Victoriaville | Achat tracteur | 95 011.23 \$ |
| Aquatech | Honoraires professionnels opérateur eau potable et usée | 42 220.88 \$ |
| Camions Denis Lefebvre | Location camion de déneigement | 34 782.42 \$ |
| Groupe Colas Québec | Traitement de surface rang 6 | 490 252.47 \$ |
| Déplacement de bâtiments Sébastien Lemay | Location équipement de déneigement | 35 886.01 \$ |
| Dubois Méthot | Achat camionnette | 78 518.57 \$ |
| Énergies Sonic inc. | Achat huile à chauffage et diesel | 57 097.22 \$ |
| Entreprise M. O. | Location équipement voirie et déneigement | 213 287.14 \$ |
| Enviro Solutions Canada inc. | Achat calcium | 50 619.99 \$ |
| Les Services EXP inc. | Honoraires professionnels ingénieur | 38 587.96 \$ |
| Gésarco inc. | Honoraires professionnels architecte | 27 076.62 \$ |
| Groupe RDL Victoriaville | Comptable, vérificateur | 28 099.89 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 98 366.46 \$ |
| J. Noël Francoeur inc. | Accotement chemin Craig | 66 481.78 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Remises employés/employeur | 197 916.94 \$ |
| Ministre des Finances | Sûreté du Québec | 191 753.00 \$ |
| M.R.C. d'Arthabaska | Matières résiduelles, quote-part, cour d'eau | 505 830.28 \$ |
| Municipalité de Chesterville | Entraide incendie et quote-part loisirs | 29 638.61 \$ |
| Pavage Veilleux (1990) inc. | Pavage jeu pickleball et pavage réparation | 49 168.49 \$ |
| Protection incendie CFS Ltée | Équipement incendie | 44 467.45 \$ |
| Ramonage Hébert | Ramonage de cheminées | 42 908.69 \$ |
| Receveur général du Canada | Remises employés/employeur | 77 052.79 \$ |
| Sablère Rollere inc. | Sable à déglçage | 31 307.99 \$ |
| Therrien Couture Jolicoeur | Honoraires professionnels avocat | 55 831.19 \$ |
| Ville de Warwick | Entraide incendie et quote-part loisirs | 53 718.43 \$ |

4. MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la municipalité, tels que :

- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées et selon la nature des non-conformités, peuvent être rejetées;
- Les vérifications au registre des entreprises du Québec (REQ) et au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) sont réalisées avant l'octroi des contrats;
- Les directives de changements, les dépassements de coûts et autres modifications aux contrats sont autorisés lorsqu'ils sont accessoires au contrat initial, n'en changent pas la nature et portent sur des éléments qui ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi. Ces modifications de contrats sont autorisées selon le montant de la dépense supplémentaire, par le niveau décisionnel prévu au règlement de délégation de pouvoir ou par le Conseil municipal, selon les montants.

5. ROTATION DES FOURNISSEURS

Lors de l'attribution de contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public, la municipalité favorise l'alternance entre les fournisseurs potentiels.

6. PLAINTES

En 2025, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

7. SANCTIONS

En 2025, aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Chantale Ramsay
Directrice générale et greffière-trésorière

Déposé à la séance du conseil municipal le 7 avril 2026.